

AVIS DE LA COMMISSION DE CONCERTATION - REUNION DU 24/09/2020**DEMANDEUR :****LIEU :**

Avenue des Glycines 40

OBJET :

dans une maison unifamiliale, mettre en conformité la construction d'une véranda

SITUATION : AU PRAS :

zone d'habitation

AUTRE(S) :

situé dans le périmètre de protection d'un site/bien classé : Eglise Sainte-Suzanne (AG du 27-03-2003)

situé dans le Plan Particulier d'Affectation du Sol approuvé par Arrêté Royal en date du 16/04/1973 – îlots 349, 351 à 354 et 356 Quartier de l'ancien cimetière

situé dans le périmètre du Règlement Communal d'Urbanisme Zoné (Quartier des Fleurs)

ENQUETE :

du 31/08/2020 au 14/09/2020

REACTIONS :

0

La Commission entend :

Le demandeur

L'architecte

La Commission émet l'avis suivant à huis clos :

- 1) Considérant que le projet vise à, dans une maison unifamiliale, mettre en conformité la construction d'une véranda en dérogation au RRU titre I art.4 (hors gabarit) ;
- 2) Vu le permis de bâtir du 15 juin 1962 visant à "construire un immeuble à deux étages" ;
- 3) Vu la confirmation du 30 juillet 19 attestant de l'existence d'un logement ;
- 4) Considérant que la véranda déroge à l'art.4 du titre I du Règlement Régional d'Urbanisme en ce qu'elle dépasse le gabarit mitoyen le plus profond (n°38) ;
- 5) Considérant que ce volume se rajoute sur les pièces existantes sans que les baies ne soient modifiées, ce qui crée un second jour et ne permet plus une ventilation naturelle ;
- 6) Considérant que la construction n'est pas implantée sur ou contre la limite mitoyenne ; que l'espace résiduel restant (+/- 14 cm) n'est pas accessible et ne permet pas un entretien aisé ;
- 7) Considérant que la véranda est de faible qualité, ce qui ne garantit pas non plus une bonne durabilité de celle-ci ;

AVIS DEFAVORABLE unanime

Abréviations : RRU = Règlement Régional d'Urbanisme / CoBAT = Code Bruxellois de l'Aménagement du Territoire / PRAS = Plan Régional d'Affectation du Sol / PPAS = plan particulier d'affectation du sol / RCU = Règlement Communal d'Urbanisme

Frédéric NIMAL, *Président,*

Eric DE LEEUW, *Représentant de la Commune,*

Phuong NGUYEN, *Représentant de la Commune,*

Benjamin LEMMENS, *Représentant de BUP-Direction de l'Urbanisme,*

Marie FOSSET, *Représentante de Bruxelles Environnement,*

Michel WEYNANTS, *Secrétaire,*